

Le treize mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

**Présents** : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE, François THABUIS.

**Absents (excusés)** : Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Vincent PASQUIER  
Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Monique BARDET  
Denis Zuccone a été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : EXERCICE 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL.  
DEL\_2026\_019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal ;

Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	518 058.60 €	468 123.73 €	986 182.33 €
	Recettes réalisées (1)	B	422 118.69 €	496 352.69 €	918 471.38 €
	Restes à réaliser	C	3 945.00 €	- €	3 945.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	559 648.37 €	564 241.93 €	1 123 890.30 €
	Dépenses réalisées (1)	E	533 748.52 €	428 593.20 €	962 341.72 €
	Restes à réaliser	F	13 362.09 €	- €	13 362.09 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	- 111 629.83 €	67 759.49 €	- 43 870.34 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	41 589.77 €	96 118.20 €	137 707.97 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	- 70 040.06 €	163 877.69 €	93 837.63 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 9 417.09 €	- €	- 9 417.09 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent /déficit</b>	<b>G + H + I</b>	<b>- 79 457.15 €</b>	<b>163 877.69 €</b>	<b>84 420.54 €</b>
(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre					

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le treize mars deux mille vingt-six.**

Le Maire,  
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Denis Zuccone



*Délibération certifiée exécutoire compte tenu :*

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,  
Franck PACCARD

